



Dispenseur Formation
n° 91 34 07452 34

Formation

Actualité En droit immobilier

Module 19

Contact :

Tél : 04.99.43.00.60

Email :
formation.cdvolutif@gmail.com

Site internet :
www.cdformation.com

Public:

Agents immobiliers et leurs
collaborateurs

Durée de formation

1 jour (7 heures)

Lieux

Centre d'Agde

3 impasse de Cordoue
34300 Agde

Ou

Centre de Béziers

Parc Club la Devèze
166 rue Maurice Béjart
34500 Béziers

Date

À Définir

Objectif de la Formation :

- ◇ Anticiper les évolutions législatives et réglementaires ;
- ◇ Cerner l'impact des dernières décisions jurisprudentielles sur l'activité des agents immobiliers ;
- ◇ Eviter les risques

Programme :

Actualité législative

◇ Le projet de loi ELAN :

- La modification de la composition du CNTGI ;
- La modernisation de la VEFA ; – Création du bail mobilité ;
- Amélioration de la gouvernance des copropriétés.

Réponse ministérielle relative aux droits de mutation à titre onéreux sur la commission d'agence à la charge du vendeur.

Précision sur le « pré-état-daté » et « état daté » dans une vente immobilière.

Actualité jurisprudentielle

◇ Validité du mandat :

- Nullité relative en cas d'irrégularité de forme du mandat de l'agent immobilier ;
- Le commerçant qui vend son fonds de commerce ne peut bénéficier des dispositions protectrices du mandat conclu hors établissement.

◇ Vice caché :

- Responsabilité pour manquement à l'obligation d'information et réparation intégrale du préjudice ;
- Présomption de connaissance des vices cachés par le vendeur ;
- Les conséquences sur la rémunération de l'agent immobilier.

◇ Irresponsabilité :

- Du notaire et de l'agent immobilier envers l'acquéreur qui n'a pas pu construire une piscine ;
- De l'agent immobilier en cas d'erreur de mesurage du bien proposé à l'acquéreur.

◇ Obligations de l'agent immobilier :

- Obligation d'assurer l'efficacité juridique d'un compromis et les conséquences quant à la rémunération ;
- Devoir de renseignement et de conseil de l'agence immobilière en cas de construction sans autorisation.

◇ Droit à rémunération ou indemnisation de l'agent immobilier :

- Une clause pénale ne peut dissimuler une commission ;
- En présence d'un accord tacite.

Méthode Pédagogique :

- ◇ Alternance entre les aspects théoriques et aspects pratiques
- ◇ Analyse de compromis et de promesses unilatérales de vente
- ◇ Formateur expérimenté, spécialisé en droit immobilier qui intervient par une logique participative et active des stagiaires

Cette formation est éligible dans le cadre de la loi ALUR

CD Formation

166 rue Maurice Béjart - Parc Club La Devèze - 34500 Béziers - 09.52.47.61.56
3 Impasse de Cordoue—Le Puit de So - 34300 Agde - 04.99.43.00.60